

.....

**DIRECTION GÉNÉRALE DES ÉLECTIONS - DGE**

DÉCISION D/2026/0058/MATD/DGE

**PORTANT PUBLICATION DE LA LISTE PROVISoire DES CANDIDATURES AU  
SCRUTIN DE LISTES À LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE DES ÉLECTIONS  
COMMUNALES DU 31 MAI 2026, DES CIRCONSCRIPTIONS ELECTORALES DE LA  
PREFECTURE DE PITA**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE,**

**Vu** la Constitution ;

**Vu** la Loi Organique L/2025/026/CNT portant Code électoral du 27 septembre 2025 ;

**Vu** le Décret D/2025/087/PRG/SGG portant attributions et organisation de la Direction Générale des Élections du 14 juin 2025 ;

**Vu** le Décret D/2025/0124/PRG/SGG portant nomination de la Directrice Générale des Élections du 23 juillet 2025 ;

**Vu** le Décret D/2026/0109/PRG/SGG modifiant les dates des élections législatives et communales du 24 mai 2026 ainsi que les périodes de campagne électorale du 10 avril 2026 ;

**Vu** la Décision D/2026/008/MATD/DGE portant création, composition et fonctionnement des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 24 mai 2026, du 05 mars 2026 ;

**Vu** la Décision D/2026/009/MATD/DGE portant création, composition et fonctionnement de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 24 mai 2026, du 05 mars 2026 ;

**Vu** les rapports des commissions de réception et de traitement des dossiers de candidature aux élections législatives et communales du 31 mai 2026, du 07 avril 2026 ;

**Vu** les rapports de la Commission nationale de validation des candidatures aux élections législatives et communales du 31 mai 2026, du 15 avril et du 19 avril 2026,

**DÉCIDE :**



## **Article Premier : De l'objet**

La présente décision a pour objet la publication de la liste provisoire des candidatures au scrutin de listes à la représentation proportionnelle des élections communales du 31 mai 2026, pour les circonscriptions électorales de la préfecture de Pita.

## **Article 2 : De la publication de la liste provisoire**

La liste provisoire des candidatures aux élections communales du 31 mai 2026 des dites circonscriptions est arrêtée et publiée conformément à la loi et se présente comme suit :

COMMUNES	NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUX	NOMBRE DE DOSSIERS RECUS	DOSSIERS VALIDES	Hommes	Femmes	%Femmes
Bantignel	17	2	1	11	6	35%
Bourouwal-Tappé	17	3	2	25	9	26%
Dongol Touma	23	3	2	33	13	28%
Gongoret	17	2	1	11	6	35%
Ley-Miro	23	2	2	30	16	35%
Maci	23	2	1	16	7	30%
Ninguélandé	17	2	1	10	7	41%
<b>Pita</b>	29	4	2	39	19	33%
Sangareah	23	2	2	32	14	30%
Sintaly	17	2	2	25	9	26%
Timbi Tounni	23	2	1	8	15	65%
Timbi-Madina	29	2	1	20	9	31%

La liste provisoire nominative des listes et des candidats retenus par circonscription électorale est annexée à la présente décision et en fait partie intégrante.

## **Article 3 : De la transmission**

La liste provisoire des candidatures et des candidats retenus est transmise au greffe du tribunal de première instance du ressort pour la publication de la liste définitive.



#### Article 4 : Du recours

Conformément aux dispositions notamment des articles 229 et 242 du Code électoral, le tribunal de première instance du ressort est la seule juridiction territorialement compétente à connaître des contestations relatives à la gestion des candidatures aux élections communales.

En cas de contestation des listes publiées, le tribunal de première instance du ressort est saisi à compter de la date de notification du rejet, qui statue dans un délai de deux (2) jours, sur la recevabilité du recours.

En cas de recevabilité, le tribunal de première instance statue en référé, en premier et dernier ressort, dans un délai de cinq (5) jours.

#### Article 5 : De l'exécution

Le Directeur Général Adjoint, le Conseiller juridique, les Directeurs des départements techniques, les responsables des services d'appui et les démembrements de la Direction Générale des Élections sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### Article 6 : De l'entrée en vigueur

La présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée partout où besoin sera.

Vu le 25 Avril 2026

Conakry, le 22 AVR 2026

Le sous préfet  
Le Sous-Préfet  
Sous-Préfecture Ninguandé

Directrice Générale  
DGE

SL Maleck Dem Bangoura

Mme CAMARA Djenabou Touré

Vu par le Comclicat de L'UPR  
Mamaclou Moucljataba Barry



**SCRUTIN DE LISTES COMMUNALES DU 31 MAI 2026**  
**LISTE PROVISOIRE DE CANDIDATURES**  
**PRÉFECTURE : PITA**

**LISTE DES CANDIDATS RETENUS PAR COMMUNE**

COMMUNE	PARTI POLITIQUE / MOUVEMENT POLITIQUE / LISTE INDEPENDANTE	SIGLE	N°	PRÉNOMS ET NOM DU CANDIDAT	GENRE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	1	ABDOULAYE DIALLO	H	Né le 01/10/2003 à NIGUÉLANDE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	2	FATOUMATA BINTA DIALLO	F	Née le 07/08/1963 à NIGUÉLANDE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	3	ABDOULAYE DIALLO	H	Né le 31/12/1963 à CONAKRY
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	4	AISSATOU BARRY	F	Née le 14/08/1973 à NIGUÉLANDE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	5	IBRAHIMA BAH	H	Né le 31/12/1973 à NIGUÉLANDÉ
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	6	AISSATA DIALLO	F	Née le 08/10/1969 à NIGUÉLANDE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	7	MAMADOU TAFSIR DIALLO	H	Né le 31/12/1986 à NIGUÉLANDE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	9	AMADOU SAIDOU DIALLO	H	Né le 31/10/1989 à NIGUÉLANDE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	11	MAMADOU MOUDJITABA BARRY	H	Né le 04/04/1964 à NIGUÉLANDE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	11	FATOUMATA LAMARANA DIALLO	F	Née le 11/12/1988 à NIGUÉLANDE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	12	AISSATA BA	F	Née le 27/02/1996 à SENEGAL
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	13	ALSENY BAH	H	Né le 03/04/1975 à NIGUÉLANDE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	13	KADIDIATOU DIALLO	F	Née le 18/01/1961 à NIGUÉLANDE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	14	OUMAR MAOULOUDOU BAH	H	Né le 01/02/1979 à NIGUÉLANDE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	15	BOUBACAR BAH	H	Né le 23/03/1972 à NIGUÉLANDE



SCRUTIN DE LISTES COMMUNALES DU 31 MAI 2026  
LISTE PROVISOIRE DE CANDIDATURES  
PRÉFECTURE : PITA

LISTE DES CANDIDATS RETENUS PAR COMMUNE

COMMUNE	PARTI POLITIQUE / MOUVEMENT POLITIQUE / LISTE INDEPENDANTE	SIGLE	N° PRÉNOMS ET NOM DU CANDIDAT	GENRE	DATE ET LIEU DE NAISSANCE
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	16 AISSATOU 2 DIALLO	F	Née le 10/11/1991 à CONAKRY
NINGUÉLANDÉ	Union Pour Le Progrès Et Le Renouveau	UPR	17 MAMADOU SALIOU DIALLO	H	Né le 16/02/1981 à PITA
	<b>Nombre UPR</b>	17			
<b>Nombre NINGUÉLANDÉ</b>		17			

